



Pour le Président du Conseil départemental  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

## Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2018-9-6-10

Séance du vendredi 12 octobre 2018

### **FINANCEMENT DE LA PART DEPARTEMENTALE DES MESURES AGRO-ENVIRONNEMENTALES ET CLIMATIQUES NOTIFICATION ANNUELLE 2018**

**Présidence de :** Mme Brigitte KLINKERT

**PRESENTS :**

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, M. JANDER, Mmes JENN, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MULLER Betty, M. MULLER, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

**EXCUSES AVEC PROCURATION :**

M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.

Mme MILLION donne procuration à M. WITH.

M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.

M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU l'article L 3232-1-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-4-12-3 du 1<sup>er</sup> septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,

VU la délibération du Conseil général n° CG-2015-2-6-2 du 19 février 2015 relative au Budget primitif cadre de vie,

VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2017-7-6-1 du 21 décembre 2017 relative à la politique de l'Environnement et du Cadre de Vie,

- VU la convention d'autorisation de financement complémentaire entre la Région Grand Est et le Département du Haut-Rhin relative aux aides aux filières agricoles, forestières et halieutiques signée le 18 décembre 2016 entre le Département du Haut-Rhin et la Région Grand Est,
- VU la convention cadre relative à la gestion en paiement associé par l'ASP des mesures du système intégré de gestion et de contrôle (SIGC) de la programmation 2014-2020 conclue le 25 janvier 2017 entre le Département du Haut-Rhin, la Région Grand Est et l'ASP,
- VU le règlement financier départemental,
- VU les avis favorables de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en date du 26 septembre 2016 et du 21 septembre 2018,
- VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- Arrête le montant total des autorisations d'engagement affectées par le Département pour la campagne 2018 des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC), soit un montant maximum sur 5 ans de 217 115 € pour le PAEC « Territoires du Haut-Rhin » ;
- Approuve et autorise la Présidente du Conseil départemental à signer la notification 2018 afférente, annexée à la présente délibération ;
- Autorise le versement à l'Agence de Service et de Paiement (ASP) de la part départementale au titre de l'année 2018 des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) ; la somme prévisionnelle s'élève au maximum à 43 423 €. Ce montant sera prélevé sur le programme C851, chapitre 65, fonction 738, nature 65738, programme 2148.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité